

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

-----

**2015 DLH 50-1°** Construction de 30 logements PLS par la Fondation de Madame Jules Lebaudy, 155-219 boulevard Macdonald (19<sup>ème</sup>).

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de construction neuve comportant 30 logements PLS à réaliser par la Fondation de Madame Jules Lebaudy 155-219 boulevard Macdonald (19<sup>ème</sup>) ;

Vu la saisine du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 20 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation par la Fondation de Madame Jules Lebaudy du programme de construction neuve comportant 30 logements PLS à réaliser 155-219 boulevard Macdonald (19<sup>ème</sup>).

Article 2 : 6 des logements réalisés seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec Fondation de Madame Jules Lebaudy la convention fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au financement du programme et, conformément à l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris, dont la durée sera de 55 ans. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**